

COMMUNIQUE N° -0002 /C/MINMAP/CCE-BTP DU 12.4 NOV 2023

portant publication des résultats de l'avis d'appel à candidature n° 002/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP du 19 juillet 2023 en vue de la catégorisation des entreprises du sous-secteur d'activités « Bâtiment et Equipements Collectifs ».

**Le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics,  
Autorité chargée des Marchés Publics, communique :**

Par décision n° -0002 /D/MINMAP/CCE-BTP du 12.4 NOV 2023,  
les entreprises ayant postulé à l'avis d'appel à candidature susvisé sont déclarées classées dans les catégories du sous-secteur « Bâtiment et Equipements Collectifs », ainsi qu'il suit :

**CATEGORIE A**

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	ARAB CONTRACTORS	A	RAS.
2	BUNS	A	RAS.
3	SOMAF	A	RAS.

**CATEGORIE B**

- Aucun candidat retenu

**CATEGORIE C**

1	BATI CONCEPT SARL	C	RAS.
2	BRIC	C	RAS.
3	BUILPABUSCO	C	RAS.
4	CETRA BTP	C	RAS.
5	DIK'S BUSINESS GROUP	C	RAS.
6	EGLO	C	RAS.
7	ENTREBATT SARL	C	RAS.
8	ETS MBX HORIZONS	C	RAS.
9	ETS NGET SUN CONCEPT	C	RAS.
10	GROUPE WAGA INC	C	RAS.
11	NESICAM	C	RAS.
12	NEW DISTRIBUTOR	C	RAS.
13	NICAM	C	RAS.
14	SHEE SYSTEM SARL	C	RAS.
15	SOCIETE BEL MALBROUK	C	RAS.

**CATEGORIE D**

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	3S MEDIA Sarl	D	RAS
2	AI TP SA	C	Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
3	CENTRALE D'ACHAT DU SUD	C	- Absence des contrats de travail du personnel technique permanent ; - Absence des moyens techniques et logistiques propres.
4	COFAMEX	D	RAS.
5	ERECO BTP SARL	D	RAS.
6	ETS ANUTEMEH JOHNSON FRU	C	- Insuffisance du nombre d'employés permanents ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
7	ETS COTRAP	D	RAS.
8	ETS INFRACAM	D	RAS.
9	ETS PROFAJOCAM	D	RAS.
10	ETS SAB	D	RAS.
11	GROUPE ARNO	B	Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
12	INTELLIGENCE SERVICES INGENIERIE	D	RAS.
13	STE DOH ET FRERES	C	Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.

**CATEGORIE E**

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	ETS ELECTRO CLIM SERVICES	D	Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
2	ETS KAOUTAL	D	- Absence des contrats de travail du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
3	ETS LE FOURET	E	RAS
4	ETS NEW STEP	D	- Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
5	ETS SAMARY ET CO SARL	D	- Absence des CV et contrats de travail du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
6	ETS ZIANDEM	D	Insuffisance des références techniques.
7	FGBA & CO SARL	E	RAS.
8	GLOBAL EXPERTISE OFFICE	E	RAS.

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
9	ICA SARL	C	- Insuffisance du nombre d'employés permanents ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
10	KEN'S BUSINESS	D	Chiffre d'affaires non spécifié.
11	KIT AND PARTNERS	D	- Absence des contrats de travail du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres ;
12	MADERPROF SARL	D	- Absence des références techniques produites ; - Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
13	OLI SEKE	B	- Insuffisance du chiffre d'affaires ; - Absence des contrats de travail du personnel technique permanent ; - Absence des moyens techniques et logistiques propres.
14	OPH-AMFC SARL	D	- Insuffisance des références techniques.
15	WONDERS	D	- Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres ; - Absence de l'assurance responsabilité civile chef d'entreprise.

Par ailleurs, les candidats n'ayant pas été classés dans les catégories sollicitées peuvent, à tout moment, compléter leurs dossiers afin d'être reclassés dans lesdites catégories, le cas échéant.

A cet effet, les compléments des dossiers doivent être déposés auprès de la Cellule d'Appui et de Liaison avec les Commissions Centrales de Contrôle des Marchés (CALICCCM) sise au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment "C" du Ministère des Marchés Publics (en face de la Boulangerie CALAFATAS).

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

**Ampliations :**

- MINETAT, SG/PRC
- SG/PM
- DG/ARMP
- P/CCE-BTP
- JDM (pour publication)

Yaoundé, le **24 NOV 2023**

**LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA  
REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS,  
AUTORITE CHARGÉE DES MARCHES PUBLICS**

